



Manipulation par ma soeur de mes parents

Par **carlito33**, le **20/09/2017 à 19:24**

Bonsoir,
Depuis toujours je me suis occupé de mes parents et de mon frère handicapé, mon autre frère et ma soeur l'ayant abandonné. Mes parents ont des cartes d'invalidité psychiatrique à 100 et 85 %. Mon père a été gravement malade, je l'ai fait rapatrier me suis occupée de ma mère plusieurs mois, les deux autres ne s'en souciaient pas. Puis ma soeur a commencé à manipuler mon père sous morphine et ma mère, rapidement mon père voulait me tuer ma mère m'a rejeté, ma soeur s'est fait donner toutes les procurations, a vendu en six mois les 3 appartements, les a déménagés, les a amenés à faire main courante contre moi pour agressivité etc... les a séparés de toute la famille, ils vivent désormais très près de chez elle et loin de moi, j'ai voulu les faire mettre sous protection, le procureur un an et demi après a classé sans suite. Pourtant la banque a déjà bloqué les comptes de mes parents pour mouvements suspects.
Je n'ai pas revu mes parents depuis près de deux ans, ma soeur étant prête à porter plainte si je m'approche. Que puis-je faire, porter plainte, quel spécialiste avocat puis-je contacter? dois-je attendre la succession? Je sais que ma mère a failli mourir, ils ont refusé de me prévenir, et mes parents désormais encensent ma soeur. Une manipulatrice hors pair!!!!

Par **Visiteur**, le **20/09/2017 à 20:53**

Bonjour,
Il faut envisager une mise sous tutelle, je vous conseille de prendre rdv avec un avocat spécialisé. Il y en a référencés sur ce site (ci contre à droite).

Par **carlito33**, le **21/09/2017 à 20:18**

Pour la mise sous tutelle il faut un certificat medical, et bien sur ma soeur refuse de les emmener,et a fait en sorte que je ne puisse les approcher, le procureur a classe sans suite pour les obliger a avoir un certificat, je pense faire un depot de plainte pour manipulation, je sais très bien que mes parents sont tres manipulables,et j'ai plusieurs preuves que c'est elle avec l'appui de mon autre frère qui a tout manoeuvré,mes parents vont dcd je ne serais même pas au courant et si j'essai d'approcher elle va se servir des fausses main courante pour déposer plainte,comment peut on faire ça à son frère qui s'est toujours occupé d'eux et de notre frère handicapé sans jamais avoir ou penser à autre chose que leur bien.

Par **jos38**, le **22/09/2017** à **17:18**

bonsoir. l'avocat s'occupera de tout . suivez le conseil de Pragma pour en choisir un. il s'occupera notamment d'un éventuel abus de votre sœur avec les procurations.